

# Grille tarifaire dès 2023-24

Catégorie	Ecolage mensuel	Eoclage annuel	Revenus déterminants *	
Catégorie A	CHF 680,00	CHF 8 160,00	CHF 0,00	CHF 15 000,00
Catégorie B	CHF 730,00	CHF 8 760,00	CHF 15 001,00	CHF 25 000,00
Catégorie C	CHF 780,00	CHF 9 360,00	CHF 25 001,00	CHF 35 000,00
Catégorie D	CHF 830,00	CHF 9 960,00	CHF 35 001,00	CHF 45 000,00
Catégorie E	CHF 880,00	CHF 10 560,00	CHF 45 001,00	CHF 55 000,00
Catégorie F	CHF 930,00	CHF 11 160,00	CHF 55 001,00	CHF 65 000,00
Catégorie G	CHF 980,00	CHF 11 760,00	CHF 65 001,00	CHF 75 000,00
Catégorie H	CHF 1 030,00	CHF 12 360,00	CHF 75 001,00	CHF 85 000,00
Catégorie I	CHF 1 080,00	CHF 12 960,00	CHF 85 001,00 ...	

\* *Pour déterminer le revenu, il convient de se reporter au chiffre 2600 de la taxation fiscale de l'année précédant l'année scolaire (Pour l'année scolaire 2023-2024, se baser sur la taxation fiscale 2022)*

Pour être plus équitables, nous proposons aux **couples non-mariés** d'additionner le montant de la taxation fiscale de chacun et de déduire **6150** fr (ce montant représente la déduction faite aux couples mariés).

Nous vous demandons de faire preuve de bon sens dans les déclarations d'impôt à additionner. Néanmoins, merci de prendre la décision en conscience, dans un esprit de solidarité, en sachant que les finances de l'école sont modestes et que nous essayons de rester accessibles à tous.